

**L'ÉDITO**

par Philippe MARTIN

# Marcourt, exclu-collé

**Les reçus-collés de médecine peuvent finalement s'inscrire en deuxième année. C'est un cuisant échec pour le ministre Marcourt qui s'est toujours obstiné à refuser une sélection en début de première année.**

C'était prévisible. Inévitable. Comment Jean-Claude Marcourt allait-il pouvoir fermer les yeux sur les décisions, prises par les tribunaux de Namur et de Nivelles, d'autoriser les « reçus-collés » à s'inscrire en 2<sup>e</sup> bac ? Hier, le ministre de l'Enseignement supérieur a donc fini par s'incliner : il a autorisé les étudiants qui avaient réussi leurs examens mais qui avaient été recalés au concours de fin de 1<sup>re</sup> année, à poursuivre leur cursus. C'est l'issue (sans être la fin) du feuilleton absurde des études de médecine, côté francophone. Mais cela ne règle en rien, pour autant, l'organisation de ces études dans le futur, et encore moins l'obtention d'un numéro Inami pour les étudiants formés. Au contraire : tout se complique ! Parce qu'il va maintenant falloir trouver une solution - efficace et juridiquement incontestable - pour limiter le nombre d'étudiants en médecine. Et parce qu'il va aussi falloir trouver un

système pour attribuer ces fameux sésames Inami aux étudiants qui sont déjà en cours de formation, alors qu'il y a beaucoup plus d'aspirants que de numéros disponibles. En optant pour un système de filtre qui a été recalé par le Conseil d'État et les tribunaux, le ministre Marcourt n'a donc fait qu'aggraver la situation, outre le fait qu'il accentue encore la terrible hypothèque qui pèse sur l'avenir de quelques milliers d'étudiants. À ce stade, il ne s'agit plus d'une simple boulette ministérielle. C'est une faute majeure pour un homme politique qui détient des responsabilités de ce niveau, une faute d'autant plus inacceptable qu'elle résulte d'un entêtement personnel depuis de nombreuses années.

Reste maintenant au ministre francophone à faire amende honorable, devant la ministre de la Santé fédérale, et à donner des garanties réelles d'une gestion efficace de l'accès aux études, au sud du pays. Sachant qu'un système de quota a été instauré dès 1997 par nos voisins flamands et que, dans ces conditions, ceux-ci ne sont pas prêts à faire preuve de largesses envers les francophones...